

à

DPEM

Division des personnels et des moyens 1^{er} degré
dpem2b@ac-corse.fr
Dossier suivi par
Sandra NEGRI-CACCIAGUERRA

04.95.34.59.06

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants du 1^{er}
degré

s/c de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs de l'Education
Nationale

Direction des Services de l'Education Nationale
de Haute-Corse

Palais de la mer

BP 177

20 293 BASTIA cedex

Bastia, le 27 mars 2024

Objet : Mouvement complémentaire interdépartemental du 1^{er} degré par exeat et ineat directs – Rentrée scolaire 2024

Références : BO spécial n°6 du 28 octobre 2021- point 2.3 : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le mouvement complémentaire permet de résoudre notamment des situations particulières de rapprochement de conjoint non satisfaites ou inconnues lors du mouvement interdépartemental.

La date limite de réception des demandes est fixée au :
Vendredi 24 mai 2024

à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Haute-Corse,
Division des personnels et des moyens du 1^{er} degré, immeuble le Palais de la mer, 5 bis rue Chanoine Leschi, BP 177
20 293 Bastia cedex ou par mail dpem2b@ac-corse.fr

Demandes d'exeat en vue d'une affectation hors de la Haute-Corse :

Mes services les feront suivre, les demandes étant assorties d'un avis d'opportunité.

Cependant, il appartient aux enseignants de contacter le(s) département(s) d'accueil pour connaître leur date limite de réception.

Les dossiers de demande d'exeat doivent comporter les pièces suivantes :

- courrier adressé à Monsieur l'Inspecteur d'académie de Haute-Corse faisant apparaître le motif précis de la demande
- courrier de demande d'intégration pour chaque département sollicité accompagné des pièces justificatives nécessaires (sous pli cacheté s'il s'agit de documents entrant dans le champ du secret médical)

Demandes d'ineat en vue d'une affectation pour la Haute-Corse :

Les dossiers devront être adressés par la voie hiérarchique et visés par la Direction des services départementaux d'origine.

Pièces justificatives à fournir :

- Annexe dûment complétée
- fiche de synthèse informatisée délivrée par la Direction des services départementaux d'origine

Pièces à rajouter pour les demandes établies au titre du rapprochement de conjoint :

- copie du livret de famille (extrait de l'acte de mariage et extrait de naissance de chaque enfant)
- copie du PACS, du certificat de concubinage ou de vie maritale avec enfant établie par la mairie et datée de moins de 3 mois
- attestation professionnelle du conjoint avec date d'embauche dans le département de la Haute-Corse datée de moins de 3 mois, ou copie de l'arrêté de mutation, ou attestation d'inscription au Pôle Emploi
- justificatif de domicile dans le département

Pièces à rajouter pour les demandes établies au titre de la scolarité et résidence de l'enfant :

- copie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique
- décision de justice concernant l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents
- décision de justice concernant l'exercice des droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile

Ces documents devront être accompagnés d'un certificat de scolarité pour les enfants âgés de 16 à 20 ans.

Pièces à rajouter pour les demandes établies au titre du handicap :

- avis du médecin du travail du Rectorat
- attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (R.Q.T.H.)
- tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- s'agissant d'un enfant non handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé

**L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education Nationale de Haute-Corse,**


Bruno BENAZECH

Demande d'INEAT en Haute-Corse

ou

Demande d' EXEAT

RS 2024

A retourner avant le Vendredi 24 mai 2024

Département actuel :

Département sollicité :

Motif de la demande :

- Rapprochement de conjoint
- Autorité parentale conjointe
- Demande au titre du handicap
- Convenances personnelles

Participation aux permutations informatisées : OUI barème : NON

SITUATION PERSONNELLE

NOM d'usage :

NOM de famille . :

Prénom . :

Date de naissance . :

Situation de famille : célibataire

marié(e) ou pacsé(e)

divorcé (e)

séparé(e)

veuf(ve)

non marié(e) mais un
ou des enfants reconnus
par les deux parents

Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2024:

Adresse actuelle:

N ° de portable: Mail:.....

CARRIERE

Corps : Instituteur Professeur des écoles Titulaire Stagiaire

Echelon au 31/08/2024 :

Position actuelle : Activité Disponibilité Congé parental Détachement

Date d'entrée dans le département d'origine :

Titres et spécialités : DDEAS DEPS LADE(date d'inscription :))

CAPPEI option : CAFIPEMF option : Habilitation en LV :

Signature de l'intéressé(e)

A remplir par la DSDEN d'origine.

Exeat accordé

Exeat refusé

Exeat différé (préciser la date de décision)

Observations complémentaires :

Certifié exact après vérification et Corrections
éventuelles

L'Inspecteur d'académie,